



SOUTIEN AUX PROJETS DU TERRITOIRE : LABELISATION « ECOAGIR, L'ERNEE 2050 »

□ Contexte

Le changement climatique est une problématique prépondérante pour notre territoire et l'avenir des populations. La Communauté de communes de l'Ernée s'est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial, qui constitue une feuille de route évolutive pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Si les collectivités ont leur rôle à jouer pour atteindre les objectifs du Plan Climat, l'implication de tous les acteurs du territoire est également nécessaire.

□ Objectifs

La labélisation « écoagir, l'Ernée 2050 » a vocation à identifier, soutenir et valoriser les projets permettant de réduire l'impact du territoire sur le changement climatique et/ou s'y adapter.

Les projets labélisés serviront d'exemples pour encourager les initiatives locales.

Les projets labélisés bénéficieront d'une visibilité locale et départementale par la valorisation via les canaux de communication de la Communauté de communes de l'Ernée.

Les candidats peuvent solliciter un soutien financier, technique, matériel/ logistique pour la réalisation du projet.

□ Bénéficiaires

Citoyens, associations, entreprises, commerces, structures publiques en lien avec le public (communes, écoles, centres de loisirs, camping, et centre d'hébergement...). Le projet devra néanmoins avoir un rayonnement plus large que celui du porteur.

□ Projets éligibles

Les thématiques des projets peuvent toucher la mobilité (pédibus, covoiturage/autostop organisé, coworking...), l'économie circulaire (tri, recyclage, réemploi...), la biodiversité (connaissance des milieux et espèces, chantiers de plantation participatifs...), l'agriculture/alimentation (circuits courts, bocage...), l'énergie (écogestes, énergies renouvelables...) ...etc.

□ Critères de labélisation

Les projets devront :

- être localisés sur le territoire de la Communauté de communes de l'Ernée ;
- être compatibles avec la politique de la collectivité (PCAET, documents d'urbanisme) ;
- contenir un volet de sensibilisation/communication auprès d'un public plus large que le porteur
- pouvoir être évalués grâce à des indicateurs de suivi ;
- si un soutien financier est demandé, présenter un budget réaliste ;

□ Dépenses éligibles

Un soutien financier pourra être apporté pour les dépenses suivantes :

- dépenses immatérielles : des prestations d'animations, organisation de conférence ou manifestation, intervenants, réalisation/conception de supports de communication durables....
- dépenses matérielles : petit matériel, matériel pédagogique nécessaires à la réalisation des projets...

-

□ Bilan des projets

Afin de mesurer l'impact des projets, il sera demandé aux lauréats de réaliser un bilan des actions réalisées.

□ Dossier à présenter

Pour déposer une candidature à la labélisation, il sera demandé les éléments suivants :

- Le dossier de candidature complété (à télécharger sur le site de la Communauté de communes www.cc-lernee.fr/ ou à récupérer au siège)

Si une aide financière est demandée :

- Les dépenses prévisionnelles liées au projet
- Un Relevé d'Identité Bancaire

□ Dépôt du dossier

- **par courrier** : Communauté de communes de l'Ernée – Service Environnement, Parc de la Querminais, BP 28, 53500 Ernée
- **par mail** : ecoagir2050@lernee.fr

□ Informations complémentaires

Service environnement
Communauté de communes de l'Ernée
Mail : ecoagir2050@lernee.fr

Le dossier de candidature et le cahier des charges sont à retrouver :

- sur le site internet de la Communauté de communes de l'Ernée : www.lernee.fr
- ou à retirer au siège de la Communauté de communes, Parc de la Querminais, 53500 Ernée